

# **TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

## **CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>EME</sup> VOIE**

**SESSION 2008**

### **ETUDE DE CAS**

**portant sur l'option choisie par le candidat  
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.**

Durée : 4h00

Coefficient : 5

### **SPECIALITE : TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES ARTISTIQUES**

#### **OPTION : AUDIOVISUEL**

La Ville de DESH est très dynamique dans le développement des actions liées à l'image.

Cette Ville fait partie d'une région qui s'est positionnée comme « territoire pilote » en matière de formation aux technologies du numérique.

Alors que d'autres communes ont souhaité développer la formation au dessin, à l'audiovisuel, aux arts graphiques, etc., DESH, 20 560 habitants, s'est engagée dans la prise en charge de la formation à la photographie numérique, et ce parallèlement aux écoles supérieures publiques et privées qui se sont installées sur son territoire et qui touchent essentiellement un public d'étudiants.

Ainsi, loin de vouloir faire de la concurrence à ces structures, le Service de la Culture et de la Communication de la Mairie a souhaité profiter de cet élan pour inciter les habitants, associations, structures diverses de la commune de DESH à s'impliquer dans cette nouvelle démarche.

Technicien supérieur territorial, vous avez été recruté au sein du Service de la Culture et de la Communication pour prendre en charge le développement de la formation « grand public » aux techniques de la photographie.

Polyvalent, ayant des compétences et connaissances en photographie, vous êtes sollicité pour remplir les fonctions suivantes :

- conseiller, d'un point de vue technique, les responsables administratifs et élus en lien avec le Service de la Culture et de la Communication, en matière d'achats de matériels divers destinés au développement du projet précédemment exposé ;
- développer des programmes pédagogiques autour de formations que vous devrez mener ou faire mener en interne ;
- proposer un événement autour de la photographie permettant d'éclairer cette nouvelle démarche.

A l'aide des éléments fournis et de vos connaissances, il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :

### **Question 1 : Mission de conseil technique et budgétaire (10 points)**

Le Service de la Culture et de la Communication souhaite investir dans du matériel photographique afin de développer la formation auprès des habitants de la commune.

Cette démarche recouvre plusieurs objectifs et concerne plusieurs types de publics :

- les enfants et adolescents fréquentant les structures municipales dédiées à la jeunesse ;
- les animateurs de ces structures qui souhaiteraient s'impliquer dans des projets pouvant convoquer la photographie ;
- les enseignants des écoles publiques et privées de la commune qui, dans le cadre du périscolaire pris en charge par la Mairie, pourraient avoir accès à ces nouveaux outils pour des projets « hors-classe » ;
- les responsables, animateurs bénévoles actifs des associations, structures diverses, sportives, socio culturelles, etc. de la commune ;
- le personnel communal qui, dans le cadre de missions spécifiques, pourrait avoir des besoins en photo (Service Urbanisme, Service des Sports, etc.) ;
- les demandeurs d'emploi de la commune qui pourraient avoir besoin de compléments en formation dans le domaine de l'imagerie numérique.

En tant que conseiller technique, vous devrez, à la demande du Directeur du Service de la Culture et de la Communication :

- 1-1-** Etablir une proposition pour l'achat de matériels permettant la prise de vue, le traitement informatique et la diffusion de la photographie numérique.  
Un matériel de type professionnel est demandé.  
Vous devrez également lister tous les autres éléments périphériques, y compris une gamme de logiciels dont vous exposerez l'utilisation, directement ou indirectement liés à l'achat du matériel décrit précédemment.  
Vous devrez obligatoirement faire mention de tous les matériels nécessaires dans la mesure où le Service n'est actuellement doté d'aucun équipement.

Le Centre Culturel de la commune possède seulement trois agrandisseurs photographiques, les autres matériels étant à présent vétustes ou inutilisables ou ayant disparu depuis longtemps avec l'arrêt du Club photo. Or, il est envisagé de remettre en marche le laboratoire argentique.

- 1-2-** En complément des trois appareils encore en état de marche, vous listerez tous les éléments nécessaires au fonctionnement du laboratoire en question.
- 1-3-** Vous évalueriez l'enveloppe budgétaire approximative nécessaire pour couvrir vos propositions d'investissement.

### **Question 2 : Mission de formation (6 points)**

Compte tenu de l'investissement en matériel photo, la Mairie souhaite proposer à ses habitants une série de sessions de formation autour de la photographie.

- 2-1-** Vous présenterez, pour chacune des thématiques suivantes, deux propositions de module de formation :
- le traitement argentique de la photographie ;
  - l'approche numérique de la photographie.

Vous devrez être aussi complet que possible en termes de contenus, d'objectifs, de durée, de niveaux, de matériels sollicités, etc. Un conducteur pédagogique peut être envisagé sur l'un des deux modules.

**Question 3 : Mission de diffusion culturelle (4 points)**

Le Service de la Culture et de la Communication propose de communiquer autour de ce nouveau projet et suggère qu'à cette occasion un événement particulier permette à la municipalité d'exposer à l'extérieur (touristes, entreprises privées, partenaires institutionnels) une nouvelle image de la commune, de son action dans le domaine de la photographie.

- Vous établirez une proposition concrète et détaillée d'un projet culturel en lien avec la photographie qui pourra à la fois valoriser la démarche précédemment présentée et impliquer les habitants de la commune, voire des villes environnantes, dans un événement fédérateur important pour la vie culturelle et associative de DESH.

Reproductions effectuées par le CIG Petite Couronne avec l'autorisation du CFC. Toute nouvelle reproduction interdite.

**Ce document comprend : un sujet de 3 pages.**

**TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

**CONCOURS INTERNE ET DE 3<sup>ème</sup> VOIE**

**SESSION 2008**

**Epreuve :**

**Etude de cas**

**SPECIALITE : TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES  
ACTIVITES ARTISTIQUES**

**Option : AUDIOVISUEL**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

**Ce document comprend : un sujet de 3 pages.**

- ↪ **Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou un nom fictif.**
- ↪ **Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier peuvent apparaître dans votre copie.**
- ↪ **L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**